

Commentaires de l'UICN CSE GSP ARRC Task Force sur les projets de barrages hydroélectriques de Ngoulmendjim et Dibwangui au Gabon

16 juin 2021

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'ARRC Task Force a été approchée par Asokh Energy, Eranove et FGIS pour revoir les études d'impacts sociales et environnementales des projets de barrages de Ngoulmendjim et Dibwangui, ainsi que leurs Plans d'Action pour la Biodiversité (PAB), afin de s'aligner avec les recommandations de la NP6 de la SFI et assurer les meilleures pratiques de mitigation pour les grands singes. Des termes de références pour des inventaires complémentaires sur les grands singes étaient aussi disponibles pour le projet de Ngoulmenjim et ont donc aussi fait partie de cette revue de documents.

Les deux projets sont de différente envergure et portent des impacts potentiels différents sur les populations de grands singes :

- Le **projet de Dibwangui** se situe dans un environnement où la savane et la forêt se rencontrent, à l'extérieur de zones protégées et prioritaires pour les grands singes. Le barrage est du type au fil de l'eau, incluant un réservoir de petite taille. La ligne d'électrification longe plus ou moins une route existante (préférentiellement elle devrait longer la route). Le projet se situe dans l'habitat des chimpanzés et gorilles, mais la densité de leur population est plus faible, étant donné le type d'habitat et son état de dégradation dû à la proximité des habitations et des activités humaines. Cela étant dit, le projet aura un impact sur les populations de grands singes, et même l'absence de grands singes aujourd'hui dans certains endroits ne veut pas dire que cet habitat ne pourrait être ré-utilisé par les grands singes ou utilisé comme corridors de dispersion.
- Le **projet de Ngoulmendjim** se situe dans une zone prioritaire de conservation pour les grands singes (paysage prioritaire exceptionnel de Monte-Alen/Monts de Cristal/Abanga¹), et à densité élevée de chimpanzés et de gorilles. Le réservoir prévu de 30 km² inondera une partie de la zone tampon du parc national des Monts de Cristal. La ligne d'électrification traversera des habitats importants pour les grands singes. Elle chevauchera également la zone tampon du parc, augmentant ainsi l'effet de fragmentation, en plus de faciliter l'accès à cette zone reculée. Les impacts anticipés de ce projet sur les populations de grands singes sont significatifs.

L'habitat critique est déclenché pour les grands singes pour les deux projets, contrairement à ce qui est mentionné dans les documents pour Dibwangui (section 3.3.5.7.2). Le projet a identifié la présence de chimpanzés, et les chimpanzés possèdent des territoires qu'ils défendent, ils ne font pas de migration comme indiqué dans le document. De plus, l'individu identifié sur les caméras est un mâle, mais ce sont seulement les femelles qui transfèrent d'une communauté à une autre lorsqu'elles atteignent la maturité sexuelle. Ainsi, le mâle identifié appartient à une communauté établie dans la zone. Des inventaires supplémentaires sont requis pour les deux projets afin de mieux comprendre la distribution et l'abondance des grands singes dans les zones d'influence des projets.

¹ IUCN (2014). Regional Action Plan for the Conservation of Western Lowland Gorillas and Central Chimpanzees 2015– 2025. Gland, Switzerland: IUCN SSC Primate Specialist Group. 56 pp.

En général nous trouvons que des conclusions trop hâtives sont faites sur la base de peu de données. Par exemple, pour le projet de Ngoulmendjim, nous ne pouvons émettre aucune conclusion sur la distribution et l'abondance des grands singes à ce stade du fait que les inventaires n'étaient pas suffisants et ne couvraient pas l'étendue du projet (ainsi que les territoires et domaines vitaux possibles des grands singes potentiellement impactés par le projet). Ainsi, il est fallacieux d'écrire : "Deux territoires pour les chimpanzés : T1c 1 couvrant 2 433 ha et T1c 2 couvrant 1 715 ha (p.57 de l'EIES)". Les données recueillies jusqu'à présent ne permettent aucunement de déterminer les limites et la taille des territoires de chimpanzés chevauchant la zone du projet (il est de même pour les données sur les gorilles). Nous avons ainsi relevé beaucoup d'affirmations similaires qui devraient plutôt être nuancées.

Nous avons aussi des doutes sur l'identification des individus sur les photos recueillies avec les pièges photographiques, puisque les photos incluses dans les documents sont de faible qualité; il n'est pas mentionné si des primatologues ont procédé à l'identification et il est normalement nécessaire d'obtenir un grand nombre de photos (et vidéos) afin d'identifier les individus avec certitude.

Il est trop tôt pour commenter les mesures de mitigation et de compensation à ce stade car les données de référence sont incomplètes. Nous avons donc focussé notre revue sur les inventaires de référence. Une fois que plus de données auront été acquises, nous pourrons revoir et suggérer des mesures de mitigation et de compensation additionnelles. Cependant, nous pouvons déjà statuer que la compensation pour le projet de Ngoulmendjim sera plus importante que celle prévue dans la PAB.

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES SUR LES INVENTAIRES DE RÉFÉRENCE

Pour les deux projets, les inventaires de référence ne sont pas suffisants pour anticiper les impacts directs et indirects sur les populations de grands singes, et élaborer des mesures de mitigation appropriées et efficaces. Un résumé des commentaires est compilé ci-dessous :

- L'aire d'étude pour les inventaires de grands singes n'était pas suffisamment grande pour les deux projets, et aucun inventaire n'a été fait le long des lignes d'électrification.
- Il y a peu de considération des impacts indirects et cumulatifs.
- L'effort d'échantillonnage est insuffisant et comprenait majoritairement une seule méthode (i.e. piégeage photographique). Le relevé des nids de grands singes et autres signes de présence permet de compléter cette méthode afin d'obtenir une meilleure idée de leur distribution, des endroits clés utilisés, des espèces végétales importantes pour l'alimentation, etc.
- Les inventaires doivent couvrir plusieurs saisons car les grands singes possèdent de grands domaines vitaux qu'ils n'utilisent pas en intégralité sur toute l'année.
- Il n'est pas clair si des primatologues expérimentés ont pris part aux inventaires et à l'analyse des données. Les biologistes de formation générale n'ont pas l'œil aussi bien entraîné à trouver les nids de grands singes par exemple. La méthode d'identification des grands singes sur les photos obtenues avec les photos-pièges n'est pas décrite, et nous n'avons pas de certitude que des primatologues ont pris part à cet exercice.
- En général des conclusions hâtives sur le nombre de grands singes, leur distribution et leur état général sont émises pour les deux projets sur la base de peu de données.

Recommandations pour des inventaires complémentaires :

- a) **Dibwangui** : Nous suggérons que vous procédiez en deux étapes :
- 1) *Inventaire de repérage* afin de mieux comprendre la distribution des grands singes et leurs habitats potentiels dans la zone du projet pour mieux cibler des inventaires plus poussés. Ceci inclurait des enquêtes dans les villages avec des chasseurs et autres personnes connaissant bien la forêt et les habitats environnements, et des marches de reconnaissance. La zone à couvrir doit comprendre l'étendue potentielles des impacts directs et indirects, incluant une zone d'au moins de 5km de part et d'autre de la ligne d'électrification;
 - 2) *Inventaires ciblés* orientés par les résultats de l'inventaire de repérage. Les résultats de l'inventaire de repérage permettront d'identifier les zones potentielles à forte et faible densité de grands singes. Ceci permettra de mieux balancer l'effort de terrain afin de permettre l'identification des domaines vitaux et territoires, et d'estimer l'abondance des grands singes dans la zone.
- b) **Ngoulmendjim** : Du fait que des inventaires supplémentaires sont présentement en cours, nous aimerions revoir la proposition soumise par le consultant et/ou les résultats préliminaires. Les TDR mentionnaient des points importants à clarifier (ex. les limites des territoires), cependant, d'autres éléments, comme l'aire d'étude, n'étaient pas spécifiés. Similairement aux commentaires émis pour Dibwangui, l'aire d'étude devrait être significativement plus grande et inclure une zone de 5km autour de la ligne d'électrification. Nous aimerions aussi savoir si des primatologues expérimentés participent à ces études. Nous relevons encore une fois des informations erronées fournies par le projet, par exemple pour les gorilles : "347 ha sous emprise sur 2300 ha de domaine vital". L'impact sur les gorilles et chimpanzés n'est pas connu, et seule une infime partie de l'étendue potentielle des impacts du projet a été inventoriée. La taille de leurs domaines vitaux n'est pas connue non plus, mais est habituellement beaucoup plus grande que ce qui est mentionné. Il se pourrait qu'une partie de plusieurs domaines vitaux chevauche la zone du projet, ou certains domaines vitaux en entier. Ce tableau devrait être retiré.

Nous aimerions aussi savoir s'il sera possible de fournir des conseils afin de déplacer la ligne d'électrification, si nécessaire, sur la base des données supplémentaires recueillies. Ceci est la première étape de la hiérarchie d'atténuation (i.e. évitement). Pour les projets de barrage ceci est difficile à appliquer sur d'autres éléments, tel que l'emplacement du réservoir. Nous aimerions donc au moins pouvoir émettre des recommandations sur d'éventuels ajustements de la ligne d'électrification.

Nous restons disponibles pour toutes autres questions et clarifications. Nous aimerions revoir les termes de référence et les propositions à recevoir pour le projet de Dibwangui en temps et lieu.

Cordialement,

L'ARRC Task Force de l'UICN CSE GSP